

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique
Madame IBRAM, Greffière

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2412874	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 08/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame O	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2412875	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 08/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2412876	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 11/09/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

15 heures 00

04) DOSSIER N° 2412877 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 01/10/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

05) DOSSIER N° 2412878 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 21/08/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

06) DOSSIER N° 2412879 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 11/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître BATAILLE Joël
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

15 heures 00

07) DOSSIER N° 2412880 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 25/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur B

Maître DOGAN IBRAHIM (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

08) DOSSIER N° 2412881 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 25/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé à la requérante son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame A

Maître DOGAN IBRAHIM (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

09) DOSSIER N° 2412882 RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 28/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé à la requérante son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame A

Maître DOGAN IBRAHIM (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

15 heures 00

10)	DOSSIER N° 2412883	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 28/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé à la requérante son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître DOGAN IBRAHIM (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2412884	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 09/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté..	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître ALI Amir (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2412885	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 19/09/2024 par laquelle le préfet des Alpes de Haute-Provence a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître ATGER LUCIE (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	

15 heures 00

13)	DOSSIER N° 2412887	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 11/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître KADDOURI Hamid (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
14)	DOSSIER N° 2502218	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 04/06/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Y	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
15)	DOSSIER N° 2413035	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 14/11/2024 par laquelle le préfet du Vaucluse a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître BISSANE Faissal
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE	

15 heures 00

16)	DOSSIER N° 2412873	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 05/11/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
17)	DOSSIER N° 2413036	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 16/10/2024 par laquelle le préfet du Vaucluse a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Madame TRAD Wissem
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE	

Arrêté le 06/05/2025
Le président du tribunal